

## Bureau Veritas Exploitation SAS

TERSSAC  
8, avenue de la martelle  
Zone ALBIPOLE  
811500 TERSSAC France  
Téléphone : 05 63 47 19 20  
Mail : nicolas.simon-torcy@bureauveritas.com

## A l'attention de MATHIEU DANIEL

SYND MIXTE DEPART VALORISATION DECHETS M  
ROUTE DE SIEURAC  
81300 LABESSIERE CANDEIL

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC  
COMMANDE EN CABINE GUIMA T20 N° 03T200390 N° PORTEUR:  
B.J-070-CC



**Intervention du 09/12/2020**

### Coordonnées du site :

**Nom du site :** TRIFYL SITE DE LABRUGUIERE  
**Latitude :** 2.2621  
**Longitude :** 43.5568

### Lieu d'intervention :

PRADO DE LA MOTHE  
81290 LABRUGUIERE

**Numéro d'affaire :** 8142037

**Référence du rapport :** 8142037/120.7.2.R

**Rédigé le :** 12/12/2020

**Par :** Nicolas SIMON

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## Rappel des obligations du chef d'établissement

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.




Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisées ✓ 100% des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

## Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à SITE LABRUGUIERE.

## Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

### BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN CABINE : 1



Fiche n° 1 : Localisation : LABRUGUIERE

Marque: GUIMA Type: T20 n°série: 03T200390 n°interne: PORTEUR: BJ-070-CC

Avis général : **Equip/install. non présenté(é)** : Non vérifié. Equipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | TRIFYL SITE DE LABRUGUIERE

## ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

### Fiche N° 1 : BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN CABINE

N° d'immatriculation : BJ-070-CC

N° interne : PORTEUR: BJ-070-CC

Localisation : LABRUGUIERE

Marque : GUIMA

Type : T20

N° de série : 03T200390

Année de mise en service : 2003

12/2020 ABSENT SUR SITE

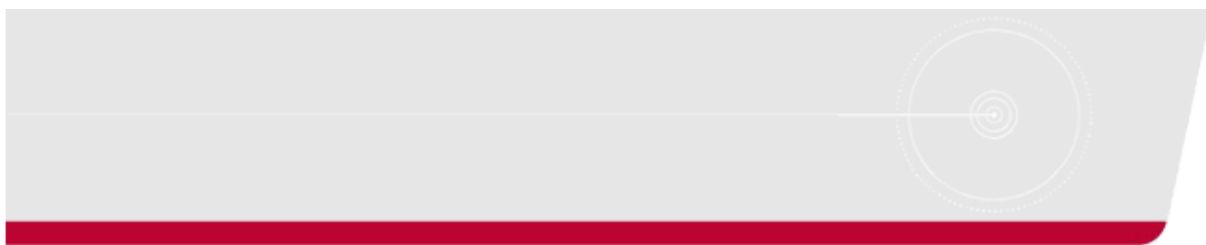
L'équipement n'ayant pas pu être vérifié : les actions à entreprendre émises, les point non vérifiés et la liste des points applicables inscrits dans le précédent rapport sont rappelés ci-après.

Point vérifié	Actions à entreprendre
11.16- Verrouillage de la benne	<b>Assurer l'impossibilité d'ouvrir les crochets arrières lors d'une manœuvre de bennage</b>
Code Obs. :	Date de 1 <sup>er</sup> signalement:
NS/150620/140135/0	15/06/2020

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible



# **ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)**

<b>Fiche N°1</b>	<b>BRAS HYDRAULIQUE DE LEVAGE POUR BENNES AVEC COMMANDE EN CABINE</b>	<b>N° série :</b> 03T200390
	<b>Marque :</b> GUIMA	<b>N° interne :</b> PORTEUR: BJ-070-CC
	<b>Type :</b> T20	<b>N° Immatriculation :</b> BJ-070-CC
	<b>Année de mise en service :</b> 2003	<b>Texte de référence :</b> Arrêté du 1er mars 2004
	<b>Localisation :</b> LABRUGUIERE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : SITE LABRUGUIERE



**Avis général : Equip/install. non présenté(é)**

: Non vérifié. Equipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.

12/2020 ABSENT SUR SITE

### Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

## Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous n'avons pas pu examiner lors de notre intervention sont listés ci-après.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Appareil de mesure utilisé	6.2c Phare(s) de travail
A Aspects documentaires	7 Cabine - poste de conduite
A.1 Carnet de maintenance	7.8 Visibilité depuis le poste de conduite
A.2 Affichage capacité	7.8c Rétrovision (miroir, caméra)
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8 Organes de service et de manoeuvre
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.2 Interdiction d'emploi ( dispositifs de condamnation, ...)
A.14 Notice d'instruction	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.17 Rapports de vérification	8.5 Identification des organes de service
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.6 Retour automatique au point neutre
4 Châssis	8.7a Avertisseur sonore
4.1 Assemblage et fixations	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
4.8 Traverses, longerons, faux-châssis	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
4.10 Berce	9.2 Dispositifs de préhension
4.11 Crochets de basculement	10 Mécanismes
4.16 Butées de l'arrêt de la benne	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
	10.9 Protection des organes mobiles de transmission et de travail
	11 Dispositifs de sécurité
	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
	11.15 Fin de course, butées de levage
	11.16 Verrouillage de la benne
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» BRAS DE LEVAGE POUR BENNES 9